

SÉANCE DU 06 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit le 06 avril, le Conseil Municipal de Pouillé dûment convoqué s'est réuni à 20H30 en session ordinaire sous la présidence de M. MAZOUÉ Dominique, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : MAZOUÉ Dominique - BRECHOIRE Dominique - CLEMENCEAU Marie-France - GUÉRARD Jean-Luc - CRAIPEAU Pascal - BRELET Alain - DUMARCHÉ Daniel - BOUHIER Valentin - SAMAR Robert - GROSSIAS Emmanuelle - MARTIN Xavier

Excusés : BERTIN Aurélie (pouvoir à MAZOUÉ Dominique) - BARCQ Martial - CHAUVEAU Franck

Absents : LEROUX Robert

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Mr GUÉRARD Jean-Luc.

1/ CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES BALAYAGE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de convention de prestation de services, qui précise les modalités d'intervention de la Communauté de Communes pour la prestation « Balayage mécanisé des voies et places comportant des caniveaux-bordures ». Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce sujet et rappelle que cette prestation est réalisée à titre gratuit, jusqu'au 31/12/2020. Cela représente 6 812 mètres sur la commune (*Cf plan*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve la convention de prestation de services Balayage** avec la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée
- **autorise Monsieur le Maire à signer** la convention, valable jusqu'au 31/12/2020.

2/ SYDEV : MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la contribution du SyDEV pour les 3 visites au sol programmées en **mars, juillet et novembre de l'année 2018**.

Le montant de la participation communale pour cette maintenance s'élève à 2 322,00 € TTC.

La contribution pour des travaux éventuels de dépannage est de 191 € par intervention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'inscrire au BP 2018 les crédits nécessaires (article 6156) pour le montant des travaux de maintenance
- **autorise Monsieur le Maire** à exécuter le versement des contributions pour la maintenance de l'éclairage en 2018 d'un montant de **2 322,00 € TTC**, ainsi que des éventuels dépannages au cours de l'année 2018.

3/ DEVIS POUR L'ACHAT D'ORDINATEURS À L'ÉCOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire présente le devis pour l'achat de 5 ordinateurs qui équiperont les locaux scolaires. Le montant du devis est de 1 995 € TTC.

Monsieur le Maire informe qu'un diagnostic du parc informatique de l'école publique a été réalisé en Novembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour l'achat d'ordinateurs d'un montant de **1 995 € TTC** et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de La société Hyper U à Fontenay-le-Comte.

4/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de **maintenir les taux** identiques à ceux de 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	16,26 %
Taxe sur le foncier bâti	16,57 %
Taxe sur le foncier non bâti	41,33 %

5/ BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE

Le conseil municipal par **12 votes POUR sur 12 votants** adopte le budget primitif de l'exercice 2018 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	904 038,25 €
Recettes de fonctionnement	904 038,25 €
Dépenses d'investissement	1 212 862,16 €
Recettes d'investissement	1 212 862,16 €

6/ BUDGET PRIMITIF 2018 – LOTISSEMENT LES MARTINIÈRES

Le conseil municipal par **12 votes POUR sur 12 votants** adopte le budget primitif de l'exercice 2018 du Lotissement Les Martinières comme suit :

Dépenses de fonctionnement	97 343,28 €
Recettes de fonctionnement	97 343,28 €
Dépenses d'investissement	97 770,40 €
Recettes d'investissement	97 770,40 €

QUESTIONS DIVERSES

◇ Travaux de voirie 2018.